

Tolérance zéro aux mutilations génitales féminines

Les Ulémas mauritaniens décrètent une Fatwa

L'association des Imams et des Oulémas défenseurs des droits des femmes et des enfants vient de décréter une fatwa (consultation jurisprudentielle) sur les mutilations génitales féminines, et précisément sur le statut jurisprudentiel de l'excision. Cette Fatwa se fonde sur le saint Coran qui ne contient aucun texte comportant une indication expresse ou tacite sur la circoncision des filles et la vérité claire qui se dégage des hadiths attribués au prophète Mohamed (PSL) aboutit, selon les dires de l'ensemble des ulémas anciens et modernes et des spécialistes, sur le fait que "ces récits ne contiennent aucune preuve. Les hadiths n'ont aucune preuve de la véracité de la chaîne de transmission". Elaborée par le professeur Hamden Ould Tah, le juriconsulte Baba Ould Maata et l'imam Hademine Ould Saleck, cette consultation comporte une introduction sur la nécessité pour les ulémas musulmans d'accompagner les évolutions de l'époque; la définition de l'excision; le statut jurisprudentiel de l'excision dans l'islam (textes et paroles des juriconsultes). Et aussi sur le pourquoi de ce grand bruit autour de l'excision.

Il est demandé aux Ulémas et experts d'intensifier la recherche pour contribuer à résoudre les problématiques posées par "la rapidité de l'évolution et la nécessité de s'en tenir aux valeurs et aux vertus morales". Du public, il est exigé de "coopérer pour se débarrasser des pratiques néfastes qui entravent le progrès et humilient l'homme", et il leur est rappelé "qu'en cette ère de mondialisation et de village planétaire, il est nécessaire de passer les us et

coutumes au crible de la charia pour maintenir ce qui est conforme à la loi islamique et jeter ce qui s'y oppose, car il est la cause du malheur et du sous développement". Les responsables de la réforme sociale doivent s'armer, estiment les Ulémas de Mauritanie, de pertinence, de détermination et d'action progressive dans le traitement des problèmes et le changement des mentalités, car les habitudes acquises pendant des siècles nécessitent des siècles pour les changer. Enfin, les initiateurs de cette fatwa recommandent à eux-mêmes et à tous "la sincérité dans les paroles et dans les actes". La publication de cette Fatwa intervient à l'occasion de la journée internationale Tolérance zéro aux mutilations génitales féminines, célébrée le 6 février dernier à Nouakchott. Organisées par le secrétariat d'Etat à la condition féminine, l'UNICEF et le FNUAP, cette célébration a réuni une cinquantaine de personnes représentant, outre l'association des imams et oulémas défenseurs des droits des femmes et des enfants, l'ordre des médecins de Mauritanie, l'association des journalistes défenseurs des droits de la femme et de l'enfant, les antennes départementales du SECF à Nouakchott et la presse nationale. Après le cérémonial de lancement de cette journée, l'assistance a suivi un film sur les MGF et une présentation de l'avis médical.

Après avoir salué le mouvement social qui s'est constitué un peu partout dans le monde pour mettre fin à l'excision et aux MGF et les progrès réalisés, l'UNICEF, malgré des signes d'espoir estime, dans un communiqué rendu public, que 3 millions

de fillettes sont soumises à cette pratique chaque année dans 28 pays du continent africain. Sans oublier des milliers de filles des communautés d'immigrés en Europe, en Amérique du Nord et en Australie. Dans le monde, entre 100 et 140 millions de filles et de femmes ont été mutilées ou excisées.

En Mauritanie, le FNUAP reste l'agence leader dans l'organisation d'un certain nombre d'activités avec des partenaires nationaux (gouvernement et société civile) dans le cadre de la mise en place du 5ème programme de coopération Mauritanie/FNUAP. D'ailleurs, un centre d'accueil et de prise en charge des filles violées a été mis en place à Nouakchott ainsi qu'une vaste campagne de sensibilisation de la société civile et de l'opinion nationale.

Il ne faut pas perdre de vue que la Mauritanie, à l'image de 27 autres pays africain, est membre du comité interafricain sur les pratiques traditionnelles néfastes ayant sur la santé des femmes et des enfants et signataire, par le biais de ses leaders religieux, de la déclaration de Ouagadougou sur les MGF. Les leaders religieux, chrétiens et musulmans s'étaient engagés, le 14 décembre 2005 à participer activement à la lutte pour l'abandon total des MGF non seulement dans leurs pays respectifs mais aussi partout où cette pratique existe. Un réseau africain des leaders religieux contre les MGF et pour le développement avait été créé pour accélérer l'élimination de ces pratiques.

THIAM MAMADOU